

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 15
Dont 03 procurations

DELIBERATION N° 05/ 2023 du 5 février 2023**Relative au projet d'acquisition de citernes individuelles**

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 5 février 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023

Lieu de la séance : MAIRIE DE HAO

Membres présents : 12 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 03 membres

Membre(s) absent(s) : 00 membres

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	✓		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	✓		
M. PIriotua Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	✓		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	✓		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	✓		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	✓		
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		✓	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	✓		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	✓		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	✓		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		✓	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	✓		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	✓		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	✓		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal		✓	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle

Le maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le dossier technique ;

Considérant l'importance d'équiper les habitations en citernes individuelles de récupération d'eau de pluie d'une plus grande capacité ;

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/02/2023
987-200013456-20230205-DEL_005_2023-DE

Le conseil municipal, après discussion :

Article 1 : **ADOPTÉ** le projet d'acquisition de 10 citernes individuelles de 5 000 litres avec accessoires.

Article 2 : **ADOPTÉ** le plan de financement comme suit :

Descriptif de l'opération	Montant estimatif de l'opération	Part communale	Part des bénéficiaires
Acquisition de 10 citernes de 5 000 litres + Accessoires + Transport maritime + Assurance fret (296 210 F x 10 citernes)	2 962 101 F	2 462 101 F	500 000 F

Article 3 : **FIXE** la participation du bénéficiaire à **CINQUANTE MILLE FRANCS (50 000 F CFP)** par citerne. L'encaissement se fera auprès de la régie de recettes municipales de la commune.

Article 4 : **AUTORISE** le maire à lancer l'appel d'offres, et afin de l'assister au mieux dans la mise en œuvre du projet, le conseil municipal autorise également la cellule technique du SIVMTG, sous réserve de la validation du chef de service ou du directeur général des services :

- A préparer les documents de la consultation de marchés publics et à lancer les consultations ;
- A analyser les offres ;
- A suivre l'exécution de l'opération et à représenter la commune lorsque cela est nécessaire pour le bon déroulement de l'opération ;
- A remettre tout document relatif à la mise en œuvre du projet auprès des différentes administrations.

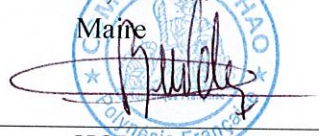
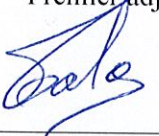
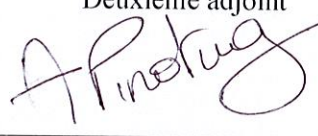
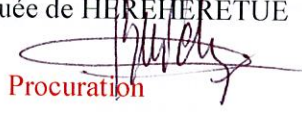
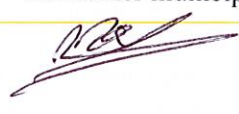
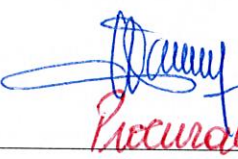
Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 6 : La présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Indications sur le résultat du vote	Contrôle à postériori
Présents : 13	Acte rendu exécutoire après réception en subdivision Le Et publication ou notification du
Votants : 15 dont 3	
Abstentions :	
Exprimés : 15	
Votes POUR : 15	
Votes CONTRE :	La délibération n'est pas adoptée : ☐
La délibération est adoptée : ☒	

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuihiata Maire 	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Maire déléguée de HERHERETUE  Procurator	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  Procurator	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal  Procurator

Acquisition de citernes pour la Commune de Hao

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 987-200013456-20230205-DEL_005_2023-DE